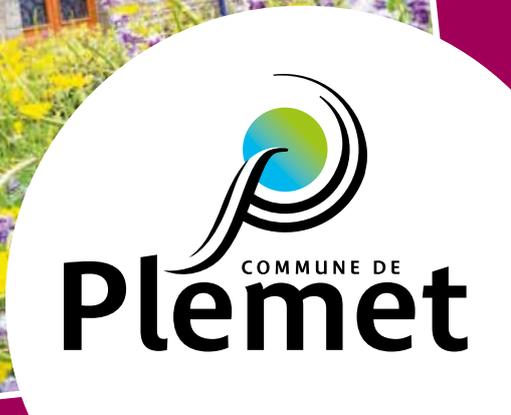
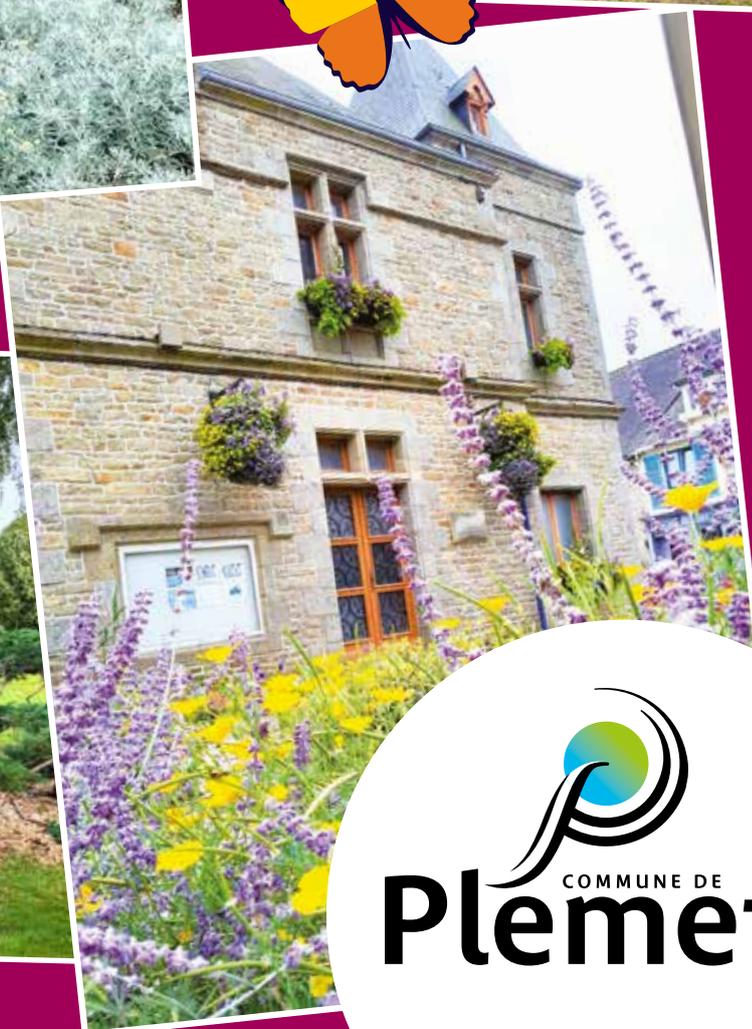


infos **PLÉMET** **LA** **FERRIÈRE**

Bulletin municipal Juillet / Août / Septembre 2023



Sommaire

« Ça s'est passé sur Plémet et La Ferrière » P. 3 à 10

- Arrivée de Bénédicte LE BERRE
- Commémoration ● Color Run - 14 juillet
- Les Pardons ● Travaux
- Participation au VVF ● Médiathèque
- Animations Sportives Communales
- Opération « Argent de poche »
- Animations annuelles ● Les écoles

Conseil Municipal P. 11

- Séance du 29 juin 2023

En bref P. 12 à 17

- Démarches administratives
- Inscription sur liste électorale
- Frelon asiatique
- Comment garder le cap à domicile ?
- Respecter les lieux publics
- Rue du Presbytère
- Les règles de bon voisinage
- Bien vivre avec les animaux
- Jardiner sans brûler ● Couedic Madoré
- Signalisation et circulation à vélo
- Changement d'Assistante Sociale
- EHOP ● Formation Aide-Soignant

Vie Associative P. 18 à 21

- Chorale Vocalizon
- St Jacques de Compostelle"
- La Ligue contre le Cancer
- Association Loisirs et Créations
- Toujours Belle la Vie
- Familles Rurales ● Vigilante Basket

Instant détente P. 22 à 23

- Calendrier des fêtes ● Sudoku
- A vos casseroles
- 500 trucs et astuces ● Dictons
- Trois siècles d'histoire du centre-bretagne

État civil - Mémento P. 24

- Etat-civil ● Coordonnées mairie
- Permanences
- Service Enfance
- Maison des Services Publics de Loudéac
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

— Ours —

Dépôt légal : 1400 2021

Tirage : 1 200 ex.

Rédaction et publication
Mairie de Plémet

Directrice de la publication :
Chantal Nevo

Impression : Imprimerie Le Maire

Les services de la mairie restent joignables
au téléphone au **02.96.25.61.10**
ou par mail : **accueil@plemet.fr**

EDITO

En espérant que vous avez passé un bel été malgré les caprices de la météo, l'heure de la rentrée a sonné.

Je tiens à souhaiter à tous les écoliers, enseignants, parents d'élèves et personnel communal, une belle année scolaire 2023/2024.

Merci aux associations et aux Plémetais/Ferrandiers engagés qui organisent et participent aux diverses animations communales. Nous venons de passer l'édition du forum des associations 2023 où chacun a pu trouver une activité pour cette rentrée.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants venus s'installer sur notre commune.

Nous voici déjà à mi-chemin de cette mandature dont le démarrage fut atypique par bien des aspects. Le contexte sanitaire et géopolitique international, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée des énergies et les tensions sociales que traverse notre pays nous renforcent à la fois dans nos valeurs et dans nos objectifs.

Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes ses formes.

Gérer une commune en faisant face aux injonctions contradictoires, à la complexification des procédures et la raréfaction des moyens, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme virant parfois au manque de respect des biens et des personnes, exige de la résistance et un engagement de chaque instant, sans perdre sa boussole, pour mener à bien les projets nécessaires.

Parmi les sujets qui mobilisent toute notre énergie : la mise aux normes de nos réseaux, la construction d'une nouvelle école, le permis d'aménager du Lotissement de la Croix Hyava entre autres.

Vous avez reçu dans vos boîtes à lettres l'avis de la taxe foncière 2023. Toutes les taxes foncières s'afficheront à la hausse en 2023 sur le territoire Français : D'au moins 7,1%, comme fixé par le gouvernement, lorsqu'il a revu les valeurs cadastrales

lors de la loi de finances votée à l'automne dernier. Cette hausse peut être supérieure car les communes sont libres d'appliquer une augmentation du taux communal, et cet impôt vient directement garnir les caisses des collectivités locales. Pour Plémet le taux de la commune est passé de 46.31% à 49.72% pour les propriétés bâties et de 67.69% à 72.97% pour les propriétés non bâties. Ceci est un mal nécessaire si nous voulons que notre commune se développe. Nouveauté cette année, le recouvrement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères se trouve également sur cet avis d'imposition, ce qui augmente le montant. Par-contre vous ne recevrez plus cette redevance par facture séparée ni la taxe d'habitation qui est supprimée.

Nous avons reçu le jury pour le label « villes et villages fleuris », le résultat nous sera transmis fin octobre. Nous espérons que tout le travail fourni par nos équipes sera récompensé.

Concernant les cimetières, le zéro phyto commence à se faire ressentir, l'herbe repousse dans les allées et le long des concessions. Dans l'ancien cimetière, ne pouvant mettre des agents en permanence pour l'entretenir, nous allons, cette année, ensemercer certains endroits avec une pelouse à pousse lente.

La commune de PLEMET s'efforce d'aller de l'avant. L'équipe municipale est au travail pour moderniser et rénover vos équipements, améliorer votre cadre de vie, faire progresser le vivre-ensemble.

Notre "Bien vivre ensemble", c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous.

Il est fait de tous ces petits riens qui pourraient donner un autre visage à notre commune.

Les incivilités demeurent présentes dans notre vie quotidienne.

Chacun est responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de son logement ainsi que la gestion des déchets.

La bataille de la propreté concerne chaque citoyen.

Bonne lecture de votre Plémet-La Ferrière Infos, bonne rentrée à toutes et tous !

Avec mon dévouement,

Chantal NEVO, Maire

ARRIVÉE DE BÉNÉDICTE LE BERRE

Une nouvelle Directrice Générale des Services est arrivée à Plémet le 16 août en remplacement de Mélanie INGATE qui nous a quittés pour une autre mission plus proche de son domicile.

Bénédicte LE BERRE nous arrive du Morbihan où elle a déjà exercé ce poste. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la collectivité.



L'actualité de la commune sur votre smartphone

A ce jour, près de 960 personnes sont connectées sur notre application. Cette application vous permet de recevoir des messages géolocalisés de type « alertes » : vigilance météo, travaux, etc.

L'application « zéro contraintes » : Gratuite et illimitée, sans inscription, sans publicité, respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application).

Télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple store (Iphone). Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie ou d'ajouter le code @22210



Commémoration du 6 août à Saint-Lubin

Ronan Fernandez, maire adjoint, et Désiré Gicquel, président des Anciens combattants et de la Fnaca ont accueilli élus, habitants et porte-drapeaux, ainsi que Jean-Maurice Robin, chef du centre de secours, et le major Thierry Rouault, commandant de la communauté de brigades de gendarmerie, à la stèle de Saint-Lubin pour commémorer la libération de la commune.

Après les hommages, Désiré Gicquel a entonné le chant des partisans repris par les personnes présentes.



Color Run - 14 juillet



Malgré les conditions météorologiques maussades du 14 juillet, la course « Color Run », organisée par l'Association Indépendante des Parents d'Elèves du groupe scolaire Simone-Veil et par le club des supporters du Football-Club Centre-Bretagne, en partenariat avec la municipalité, s'est déroulée dans la bonne ambiance. Les averses n'ont pas empêché les 200 personnes, de tous âges, de suivre la séance d'échauffement, proposée par Christelle Béguin puis « affronter » la course de 4 km. À chaque kilomètre parcouru, ainsi qu'à l'arrivée, les coureurs ont reçu à la volée, une pluie de poudre colorée.

Les Pardons

St Jacques - Dimanche 23 juillet



Près de 200 fidèles se sont retrouvés à la chapelle de Saint-Jacques. Le pardon a été accompagné par les sonneurs du Cambout qui ont joué, au pied de l'édifice, plusieurs airs du répertoire du territoire. Le père Paul Lorand a souligné la situation de la chapelle, située sur la route du Tro-Breiz et du chemin vers Compostelle.

Le 15 août à La Ferrière

La célébration du pardon de l'Assomption a débuté par une bénédiction à la fontaine Saint-Laurent et s'est poursuivie par la messe dans l'église Notre-Dame-de-La-Ferrière. La procession s'est ensuite formée pour rejoindre le site du Minerai



où s'est déroulée une seconde bénédiction, suivi d'un temps de recueillement sur le parvis de l'église. Pour continuer cette journée le traditionnel repas a été servi à la salle des fêtes : 250 cartes ont été vendues, dont 130 à emporter. « *Un record, on n'a jamais eu autant de monde, a précisé, enchantée, Marie-Annick Rouault, la présidente.* » La cérémonie et le repas ont été animés avec talent par les sonneurs du Porhoët. Les bénéfices de cette journée aideront à financer les travaux de restauration du clocher de l'église.

St Lubin - Dimanche 20 août



Les pèlerins se sont d'abord recueillis à la fontaine de dévotion. Le prêtre a alors retracé l'histoire de Saint-Lubin. Après la cérémonie, toutes les personnes ont été bénies par l'eau de la fontaine. « *Paysan originaire de Poitiers dans la Vienne, Lubin devient moine de l'abbaye Saint-Martin-de-Ligugé puis à l'abbaye de l'Île-Barbe, à Lyon, où il est finalement torturé et laissé pour mort par les fils de Clovis. Il se réfugie dans une abbaye en forêt de Montmirail. De nombreux faits de sa sainteté sont déjà connus de l'évêque de Chartres, Euthère. Lorsque celui-ci apprend que, par ses prières, Saint-Lubin a arrêté un incendie et un ouragan qui menaçaient Paris, il l'ordonne diacre et le nomme abbé du monastère de Brou en Eure-et-Loir. À la mort d'Euthère, en 544, il est ordonné évêque de Chartres. Très à l'écoute, il est reconnu comme un évêque très charitable.* »

Travaux

Aire de Jeux de La Ferrière

Les jeux se trouvant entre l'école et la salle des fêtes de la Ferrière ont été changés pour la plus grande sécurité de tous.



Parquet salle de la Hersonnière

Afin de préserver le parquet de la Hersonnière, une vitrification a été nécessaire.



St Lubin - Chemin



Vestiaires au Centre Technique Municipal

Un nouveau vestiaire est aménagé par les agents pour remplacer l'actuel devenu trop exigu.



Terrain de Pétanque

Agrandissement du terrain de pétanque pour permettre au club de recevoir des concours.



Salle des Fêtes de la Ferrière

Un relooking de la salle des fêtes de La Ferrière : ravalement, remplacement du bardage en bois.



Participation au VVF

Le paysage, le végétal, la biodiversité et le fleurissement sont des atouts importants pour développer la qualité de vie et l'attractivité des communes.



Amélioration du cadre de vie dans les territoires, jardinage au naturel, biodiversité, animations vers la population et les visiteurs, cohésion sociale, aménagement de l'espace, la notion d'embellissement se substitue désormais à la notion de fleurissement.



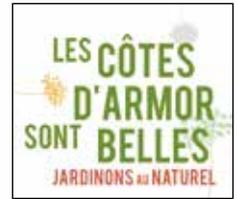
C'est dans cette évolution que notre département riche d'un réseau d'acteurs a décidé de remplacer les concours de fleurissement par un accompagnement des communes pour renforcer le lien social, préserver la biodiversité et développer



le jardinage au naturel auprès de la population.

Ainsi, le Conseil Départemental propose d'accompagner les collectivités qui souhaitent obtenir le label "Villes et Villages Fleuris" de niveau 1 fleur.

La commune de Plémet a motivé son souhait d'obtenir le label "Villes et Villages Fleuris" de niveau 1 fleur.



La commission départementale composée de Monsieur Michel Desbois, conseiller départemental du canton de Plancoët, Monsieur David Boulé, technicien au service des jardins de la commune de Loudéac, Monsieur Sébastien Boucher, technicien au service des jardins de la commune de Pleudihen sur Rance et de Madame Christine Hamon Rondo, technicienne au Conseil Départemental, ont visité les aménagements communaux



L'évaluation porte sur différents critères comme : les réflexions générales d'aménagement, le patrimoine végétal et fleuri, la gestion environnementale et la qualité de l'espace public, les actions vers la population et la mise en place du 0 phyto pour le respect de la biodiversité.

La visite a été basée sur un circuit préparé par la commune d'environ 2h00.

5 collectivités seront visitées cette année. A l'issue de ces visites, la commission départementale se réunira avec la commission régionale courant de l'automne pour décerner le label 1 fleur.



Médiathèque

PROGRAMME NUMÉRIQUE

septembre-octobre
novembre-décembre 2023

RÉSERVATION

07 64 38 94 76

r.cochet@tourlec-comunesade.fr

07 64 38 94 63

n.bonnard@tourlec-comunesade.fr

PLUMIEUX : VENDREDI MATIN
PLÉMÉT : VENDREDI APRÈS-MIDI

Octobre 2023

	Vendredi 06/10	Vendredi 13/10	Vendredi 20/10
9 h - 10 h 30 POUR DÉBUTANTS	Les bases d'Internet - Faire une recherche simple ; - Faire une recherche par URL ; - Utiliser favoris/marque-page ; - Recherche complexe.	Garder le contrôle sur internet - Choisir et télécharger son navigateur ; - Choisir son moteur de recherche ; - Définir sa page d'accueil ; - Ajouter un bouton d'accueil/à barre de favoris.	La boîte e-mail - Création d'une boîte mail ; - Lire ses mails ; - Envoyer un mail ; - Joindre un fichier.
10 h 30 - 12 h	Démarches en ligne - Découverte de site institutionnels : ANTS, Impôts, CAF, AMELI, etc. ; - Effectuer une démarche.		
13 h 30 - 15 h 30 POUR INITIÉS	Pas d'atelier	Gestionnaire de mot de passe - Qu'est ce que c'est ? - Comment cela fonctionne ? - A quoi cela sert-il ?	Transfert de fichiers - Utiliser le copier-coller ; - Sélectionner plusieurs fichiers ; - Transférer ses photos de son téléphone/ appareil photo vers son PC ; - Utiliser une clé/un disque dur externe.
15 h 30 - 16 h 30	Accès libre - Des précisions/questions ; - Des problèmes informatiques ; - Besoin d'un ordinateur.		

Novembre 2023

	Vendredi 10/11	Vendredi 17/11	Vendredi 24/11
9 h - 10 h 30 POUR DÉBUTANTS	Smartphones et tablettes - Fonctionnement général ; - Découvrir le Play Store ; - Installer/supprimer une application ; - Se connecter à un réseau.	Smartphones et tablettes Utiliser les app natives : - L'horloge, j'alarme, minuteur, chronomètre ; - L'agenda/le calendrier ; - Le répertoire ; - Appréhender les paramètres.	La sécurité sur smartphones - Les mises à jour ; - Le code PIN ; - Sauvegarde et synchronisation ; - Antivirus.
10 h 30 - 12 h	Démarches en ligne - Découverte de site institutionnels : ANTS, Impôts, CAF, AMELI, etc. ; - Effectuer une démarche.		
13 h 30 - 15 h 30 POUR INITIÉS	Exploiter un document téléchargé sur son smartphone - Télécharger un fichier ; - Retrouver un fichier téléchargé ; - Imprimer le fichier/le transférer par mail.	Les démarches en ligne sur smartphone - Installation et utilisation des applications existantes (Mail, MSA, CAF...) NECESSITE D'AVOIR UN COMPTE CREE	Gérer l'espace de stockage sur son smartphone - Installation d'une carte SD ; - Supprimer les applications inutilisées ; - Supprimer les téléchargements
15 h 30 - 16 h 30	Accès libre - Des précisions/questions ; - Des problèmes informatiques ; - Besoin d'un ordinateur.		

Dessiné par : M. L. / Illustration : M. L. / Révisé par : M. L. / Mise en page : M. L. / 2023-2024 / M. L. / M. L. / M. L. / M. L.

OCTOBRE 2023

Exposition Du 2 au 27 octobre La fabrication d'une bande dessinée avec Astrid Bromure

Mardi 3	18H 19H30	CAFÉ LECTURE Écouter - découvrir - partager Un moment convivial où sont présentées les nouveautés et où l'on écoute ou échange sur nos lectures.
Mercredi 11	10H00 10H45	BÉBÉS LECTEURS 0-3 ans - accompagné d'un adulte. Thème "La gourmandise".
Mercredi 18	15H00 16H00	PRIX UNICEF Découvrez les sélections de livres de l'UNICEF sur le thème "La pauvreté". Jusqu'à fin avril 2023, les enfants sont invités à lire les livres des catégories 3-5 ans et 6-8 ans et à voter pour leur titre préféré !
Mercredi 18	16H30 18H00	RENCONTRE TRICOT & CROCHET Tous public. Débutant à expert. Venez tricoter et crocheter avec Marie-Line. Moement convivial pour tous.
Mardi 24	A DÉFINIR	ATELIER DADA : BD 9ÈME ART ? Sur réservation. Place limitée De 6 à 12 ans
Mercredi 25	16H30 18H00	ATELIER MARQUE PAGE AIMANTÉ Sur réservation. Place limitée De 7 à 77 ans et + Venez fabriquer votre marque page aimanté sur les conseils avisés de Claudine bénévole à bibliothèque.

NOVEMBRE 2023

Exposition Du 7 novembre au 1 décembre Les nouvelles héroïnes de la bande dessinée

Mardi 7	18H 19H30	CAFÉ LECTURE Écouter - découvrir - partager Un moment convivial où sont présentées les nouveautés et où l'on écoute ou échange sur nos lectures.
Mercredi 15	10H00 10H45	BÉBÉS LECTEURS 0-3 ans - accompagné d'un adulte. Thème "Les animaux de compagnie".
Vendredi 24	09H30	MOIS DU DOCUMENTAIRE Graine de champion Collection Les Films du préau de Simon Lereng Wilmont - Victor Kossakovski Danemark, Norvège, Suède - 2016 - 84' - Ruben vit au Danemark. Nastya en Russie. Chikara au Japon et tous pratiquent le sport de haut niveau. Pour l'un, gérer le stress et la défaite s'avère compliqué. Pour l'autre, l'entraînement sans relâche est rude et pour le dernier, ne pas décevoir les espoirs de son père est primordial. Trois portraits sensibles de jeunes champions. Séance scolaire et ouvertes à tous. Gratuit.
Mercredi 29	16H 17H30	ATELIER CARTE DE VŒUX PLIAGE Sur réservation. Place limitée De 7 à 77 ans et + Sur les conseils avisés de Claudine bénévole à bibliothèque. fabrique une jolie carte de vœux faite de pliage.

Animations Sportives Communales

Vacances sportives d'été 2023 : en photo la sortie au Wake park de Dolo. 79 enfants différents pendant les 6 semaines d'animations sportives. Prochain RDV aux vacances sportives de la Toussaint.



Opération « Argent de poche »

Opération « Argent de poche » de cet été : Lola et Oriane en compagnie de Nathalie, responsable des espaces verts. 7 jeunes ont participé, 38 missions ont été réalisées grâce aux différents agents des services communaux partenaires.



Animations annuelles

Les animations annuelles ont repris. N'hésitez pas à vous inscrire.

Commune De PLEMET



ANIMATIONS SPORTIVES ANNEE 2023/2024

Pour les adultes

- Gym (Cuisses/Abdos/Fessiers)
Lundi 20h-21h et jeudi 13h30-14h30
Salle du Minerai ou petite salle du Minerai

**REPRISE des différentes
animations
sportives communales le
11 septembre 2023**

Pour les enfants

Bambi sports (A partir de 3 ans jusqu'à MS) le mercredi 10h45-11h45
Cap sports à l'année le mercredi 13h30-15h30 pour les enfants de la Grande section au cm2
Vacances sportives pendant les vacances les lundi, mardi, mercredi et jeudi sur 1 semaine

**Inscriptions en mairie, aux heures d'ouverture
auprès de Gaëlle ou d'Alban**

Mairie de Plémet : 02-96-25-61-10 ou
Service des sports : 06-46-14-10-79
sports-jeunesse-vie-associative@plemet.fr

**Côtes d'Armor
le Département**



Animations annuelles (suite)

Animations sportives à l'année 2023-2024

Programme Adultes :

Activité	Créneau	Lieu
Gym FAC (cuisses/abdos/fessiers) Prévoir une tenue de sport, une serviette et à boire.	Lundi 20h-21h Gaëlle	Salle du minéral
	Jeudi 13H30/14H30 Alban	Petite salle du minéral

Programme Jeunes :

Activités	
Bambi (PS2/MS)	Séances de jeux basées sur la motricité, les qualités athlétiques, le collectif, l'expression corporelle, la manipulation de matériel. Le mercredi 10h45-11h45 minéral

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4	Cycle 5
GS-CP-CE1	Plein air	Hockey	Opposition	Sport collectif	Sports nature
CE2-CM1 CM2	Plein air	Raquettes	Opposition	Sport collectif	Sport nature

CAP SPORTS CE2/CM1/CM2 le mercredi de 13H30/14h30 au minéral.
CAP SPORTS GS/CP/CE1 le mercredi de 14h30 à 15h30 au minéral

Tarifs :

Paiement accepté :

- Chèque (à l'ordre du trésor public)
- Espèces
- Chèques loisirs CAF
- Bons loisirs MSA
- Coupon Sports ANCV
- Chèques ANCV

55€ Gym FAC l'inscription assurance comprise pour les adultes

42€ l'inscription d'un enfant assurance comprise

Reprise des différentes Animations sportives communales
A partir du 11 septembre 2023

Inscriptions au Forum, ou lors de la reprise des différentes animations ou dossier d'inscription disponible à l'accueil aux heures d'ouverture de la mairie.

Animations sportives pendant les vacances

Vacances Sportives :

Dispositif de la commune de Plémet, encadrée par Gaëlle LE GOASTER, et Alban LAUNAY Éducateurs Sportifs Communaux et d'autres intervenants selon les animations. Apporter sa tenue de sports et le pique-nique. C'est un programme d'animation sportive sous forme de journées et sorties pour les 9/15ans durant les vacances de toussaint, février, pâques et été. Le programme est transmis par mail aux écoles et est disponible en mairie 3 semaines avant le début des activités. Les inscriptions se font en mairie les jours qui précèdent le début des animations ou lors des animations dans la limite des places disponibles. Le programme est disponible en mairie 3 semaines avant le début des activités ou sur le site de la commune, facebook, illi-wap, par mails par les écoles

Tarifs :

La journée (10h-15h30)	10€
La sortie	22€
La semaine	32€

Ecole Saint-Joseph - PLÉMET



Rentrée 2023

Pour cette rentrée 2023, l'école Saint-Joseph accueille 150 élèves inscrits répartis en 6 classes. Trois nouvelles enseignantes intègrent l'équipe : Louise Le Calvé, Julie Angougeard, Sabrina Rose.

La répartition pédagogique est suivante :

Myriam Guiguen avec Laëtitia Demoy (ASEM) accueille les PS-MS. Les MS GS sont avec Anne-Laure Le Luyer et Julie Angougeard (le vendredi) ,et Stéphanie Languille (ASEM). Les CP-CE1 sont pris en charge par Andréa Le Roux et Julie Angougeard (le mardi). Les CE1-CE2 sont avec Gaëlle Héno (mi-temps) et Louise Le Calvé (mi-temps) ; les CM1-CM2 A avec Nicolas Hamonou. Les CM1-CM2 B avec Jean-François Guéhenneux (Directeur) et Sabrina Rose sur la décharge de direction.

Critina Marellec sert au service de la cantine avec Nadine Olivier et Stéphanie Morel.

Les élèves de maternelle profiteront des travaux de rénovation qui ont été effectués cet été.

Le projet pédagogique retenu cette année sont « les Jeux olympiques ». Les élèves d'élémentaires participeront au dispositif Ecole et Cinéma. Dans ce cadre, les élèves de maternelles et d'élémentaires iront voir un spectacle au palais des congrès. L'école aura la chance d'accueillir au mois d'octobre, Michel Ocelot, le réalisateur de films d'animation, notamment de Kirikou. Les élèves de CP, CE1, CE2 iront en classe de découverte à Branféré en Février 2024.

L'école intègre cette année le dispositif européen Erasmus et le Consortium Ophelia. L'équipe pédagogique partira en mobilité en européenne pour se former à l'anglais, pour mieux l'enseigner auprès des élèves.

Diverses animations sportives et culturelles verront le jour tout au long de l'année, en lien avec les jeux olympiques.

Ecole Publique Simone VEIL



Bienvenue et bonne rentrée dans les écoles publiques de Plémet

Cette année M. DESBOIS, directeur de l'école Simone Veil prendra également la direction de l'école de La Ferrière.

L'équipe enseignante accueille trois nouveaux collègues :

- deux à l'école Simone Veil ; Mme ALLANIC aura une classe de CM2 et Mme PRIOUX qui prendra la GS dédoublée ;

- Mme LE MIGNON enseignera dans la classe multi-niveaux de l'école Les Ferrandiers de La Ferrière.

Au cours de cette nouvelle année, l'école, la municipalité et les associations de parents d'élèves seront heureux de mener des projets sous le signe des jeux olympiques et de la coopération pour permettre à nos 235 élèves de s'épanouir au mieux.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUIN 2023

DÉCISIONS DU MAIRE

1 TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE LA FERRIÈRE - AVENANT N° 1 AU LOT N°2 CHARPENTE OSSATURE BOIS BARDAGE

Considérant l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Isabelle LE HO,
Considérant la décision du Maire en date 21 juillet 2022 par laquelle les travaux liés au lot n° 2 sont attribués à l'entreprise BCO pour un montant HT de 32.440,61 €,
Considérant l'état d'avancement des travaux,
Considérant la moins-value d'un montant de 4.084,41 € Hors Taxes, engendrée par le changement de matériaux pour le bardage, à savoir la fourniture et la pose de bardage en douglas en lieu et place de bardage en châtaignier.

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - D'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché de travaux de transformation du Presbytère de La Ferrière.

ARTICLE 2 - De passer avec l'entreprise attributaire du lot n° 2 - BCO- l'avenant n° 1 correspondant à une moins-Value de 4.084,41 € HT soit 4.901,29 € TTC.

ARTICLE 3 - Le montant total des travaux après l'adoption de l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 s'élève à 28.356,20 € HT.

Délibérations du conseil municipal.

2 FONCIER ET URBANISME

Cession portion de la voirie communale Rue de Raulois

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal le projet de cession d'une portion de voirie communale située Rue de Raulois, d'une superficie d'environ 46,30 m², un riverain souhaitant se porter acquéreur de celle-ci.

Un plan a été projeté en séance. Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une portion de la voirie commune Rue de Raulois d'une superficie d'environ 46.30 m² au prix de 50.00 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur

Voté « POUR » à l'unanimité.

Projet photovoltaïque

Lors du conseil municipal du 3 mai 2023, il a été porté à la connaissance des élus le projet photovoltaïque du groupe VALOREM. Ce projet d'une superficie de 5,5 ha - Zone A du PLUI - avec pour particularités :

- d'être un projet hybride associant éolien et photovoltaïque (raccordement en direct sur le futur poste de livraison des éoliennes du projet de Plumieux).
- d'être un projet agrivoltaïque (conjugaison agriculture et production d'électricité sur une même surface, participant ainsi à la transition agricole et énergétique).

Le conseil municipal a été invité à :

- Emettre un avis sur le projet photovoltaïque

Voté « CONTRE » à l'unanimité

3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Jury d'Assises

Par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2023, le nombre de jurés à tirer au sort pour la commune de PLEMET est de 3. Le tirage au sort des jurés doit être en nombre triple soit 9, et a été effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune. N'ont été retenus que les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (nés en 2000 ou avant).

Ont été tirés au sort :

- Mme AUDRAIN Béatrice épouse BRUNEL, née le 04/10/1960 – domiciliée « 12 Goudebin – 22210 PLEMET »

- M. CHATELAIN Philippe, né le 07/09/1969 – domicilié « 36 rue du 6 août – 22210 PLEMET »

- M. COURTEL Clément, né le 11/09/1996 – domicilié « 11 Lanthénac – La Ferrière – 22210 PLEMET »

- Mme GALICE Nathalie épouse LE BLANC, née le 15/11/1973 – domiciliée « 6 Impasse du Parc – 22210 PLEMET »

- Mme GAUDELLOT Vanessa, née le 02/11/1985 – domiciliée « 26 St Lubin – lotissement du Clos Doré – 22210 PLEMET »

- M. GUYOT Gaël, né le 13/02/1985 – domicilié « 36 le Perruchet - 22210 PLEMET »

- Mme LE GOFF Delphine, née le 14/03/1987 – domiciliée « 40 le Pas - 22210 PLEMET »

- M. MOINARD Xavier, né le 20/02/1975 – domicilié « 3 les Cas Champs - 22210 PLEMET »

- M. POILVERT Georges, né le 08/08/1950 – domicilié « 12 le Gouray - La Ferrière 22210 PLEMET »

Voté « POUR » à l'unanimité.

4 SERVICES DU PERSONNEL

Besoin occasionnel

Afin de répondre à la réglementation, il convient que quelqu'un soit présent lors de locations de la Hersonnière avec des couchages.

Afin de répondre à ce besoin occasionnel, il a été proposé de créer un poste pour CDD courte durée, lorsqu'il y aura une location de la Hersonnière dans la partie hébergement avec couchages.

Voté « POUR » à l'unanimité.

5 SERVICES SCOLAIRES

Avenant Convention Transport Scolaire

Mme le Maire a présenté le projet d'avenant à la convention de coopération relative au transport scolaire signée avec la commune arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire en cours.

Cet avenant vise à prolonger la convention pour 1 année.

- Il a été précisé que pour les écoles regroupées en RPI le parcours s'effectue d'école à école (lorsque des arrêts intermédiaires sont desservis, ils persistent jusqu'à ce que les enfants qui les utilisent arrivent à la fin du cycle primaire).

- Les familles seront informées par la Région des acceptations ou refus de création d'arrêt. La commune où est situé l'arrêt sera en copie de la réponse.

- La commune recense les inscriptions des usages scolaires à transporter via un dossier renseigné et signé par les familles et les transmettra à la Région avant le 17 juillet, avec une liste exhaustive des élèves à transporter.

- Les missions de l'accompagnateur, obligatoire lorsque des enfants de maternelle sont transportés, seront précisées dans une nouvelle annexe (annexe 4).

- Le montant de la participation familiale (inchangée en 2023/2024 par rapport à 2022/2023) qui sera reversée prendra en compte l'ensemble des dispositions du règlement régional des transports scolaires (coût du duplicata en cas de perte de carte, majoration des inscriptions reçues hors délais sans justificatif valable).

Il a été proposé :

- De valider ladite convention
- De désigner un élu référent d'astreinte : Mme Elodie BOUTBIEN
- D'autoriser le maire à signer la convention.

Voté « POUR » à l'unanimité.

6 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LOUDÉAC COMMUNAUTÉ

Mme le Maire a présenté en séance le rapport d'activité 2022 de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

7 QUESTIONS DIVERSES

- ZAN
- Lotissement
- Frelons Asiatiques

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h50.



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

Les dossiers de carte nationale d'identité sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Prenez rendez-vous en ligne sur notre site www.plemet.fr

Le lieu de la demande de rendez-vous ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Le délai pour obtenir un rendez-vous afin d'enregistrer le dossier de demande peut être de plusieurs semaines. Il faut ajouter un délai de traitement de 8 semaines environ pour la réception du passeport et/ou de la carte d'identité.

Nous vous invitons à anticiper au maximum vos besoins, la mairie ne peut être tenue responsable des délais.

Attention : de nombreux sites marchands vous sont proposés sur Internet qui facturent aux demandeurs des frais de gestion en sus des droits de timbres. Pour être certain de ne pas payer de frais, utiliser le site officiel ANTS.

Les demandes de traitement en urgence pour les motifs suivants : déplacements de loisirs, vacances ou à caractère familial, ne sont plus considérées comme prioritaires.

Carte d'identité non périmée : Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ?

- informations sur le site service-public.fr
- Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités de certains pays ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage en présentant une attestation : Site du Ministère de l'intérieur - voyager à l'étranger.
- Pour voyager à l'étranger, vous devez vérifier sur le site Conseils aux voyageurs quel est le document d'identité exigé par le pays où vous vous rendez.

- Attestation carte d'identité prolongée de 5 ans :

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014-Actualites/Duree-de-validite-de-la-CNI>

Coût d'une carte d'identité :

La demande de CNI est gratuite. En cas de non-présentation de la carte nationale d'identité en vue de son renouvellement, vous serez soumis à un droit de timbre dont le tarif est fixé à 25€.

Coût d'un passeport :

Le coût d'un passeport est le même pour une première demande et pour un renouvellement :

- Pour les personnes majeures : 86 €
- Pour les mineurs de plus de 15 ans : 42 €
- Pour les mineurs de moins de 15 ans : 17 €

Le montant de votre passeport se règle par timbre électronique uniquement.

En cas de perte / vol :

➤ **25 € de timbres fiscaux pour la carte d'identité** (en bureau de tabac, Trésorerie ou bien dématérialisés sur www.timbres.impots.gouv.fr).

➤ **En cas de perte** : la déclaration de perte est à compléter sur place (Cerfa 14011*02).

➤ **En cas de vol** : déclaration à faire en gendarmerie ou au consulat uniquement.

Où acheter le timbre fiscal ?

- En ligne
- Dans un bureau de tabac, si ce dernier est équipé de l'application « Point de vente agréé »

Le délai de production de la CNI et/ou du PASSEPORT peut aller de 8 à 10 semaines.

Comment savoir où en est ma demande :

- Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur le formulaire, vous recevrez un SMS quand la carte et/ou le passeport sera(seront) disponibles à être récupérer. Vous pouvez aussi suivre votre demande sur le site de l'ANTS

ATTENTION : La nouvelle CNI ou le nouveau PASSEPORT sont conservés 3 mois à la mairie. Au-delà, ils seront détruits.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE PRE-DEMANDE

• Il est fortement conseillé de préparer votre démarche en ligne en effectuant une pré-demande sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) <https://ants.gouv.fr/>. Cette pré-demande est GRATUITE, s'il vous est réclamé un tarif cela signifie que vous n'êtes pas connecté sur le bon site. Il vous sera demandé de créer un compte sécurisé avant de commencer la démarche : en se connectant avec un compte créé sur ANTS ou avec un compte France-Connect (AMELI, MSA ou IMPOTS). Cette pré-demande en ligne est facultative mais elle dispense l'utilisateur de remplir un formulaire papier CERFA et lui permet de gagner du temps sur place. Un numéro de « pré-demande » vous sera attribué et permettra à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Pensez à imprimer ce document et le présenter lors de votre rdv accompagné des diverses pièces à fournir.

Le conseil municipal a été invité à :

• **Pour les personnes ne disposant pas d'internet, possibilité de remplir un formulaire papier CERFA**, à réclamer à l'accueil de la mairie de votre commune, vert (majeur) ou orange (mineur), à remplir à l'encre noire avant votre rendez-vous. Ce dossier est à récupérer auprès de votre mairie, il doit être rempli impérativement mais non signé pour le jour du RDV (et non pas à compléter sur place lors du rendez-vous).

FORMAT PHOTOGRAPHIES NORMALISÉES

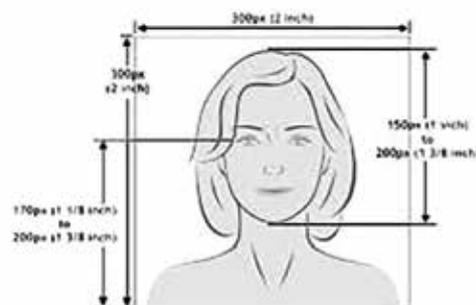
La photo fournie doit être :

- récente (prise il y a moins de 6 mois)
- au format

35x45 mm

- en couleur ou en noir et blanc, sur fond clair neutre mais pas blanc

- prise de face, tête nue, cou dégagé (par d'écharpe ni de col roulé), attitude



neutre, la bouche fermée, le visage dégagé, pas de cheveux devant les yeux, le port de lunettes est déconseillé.

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE sur le site internet de la commune : www.plemet.fr

Il est **INDISPENSABLE** de prendre autant de RDV qu'il y a de dossiers concernés.

*Un RDV doit être pris pour :

- Déposer son dossier (enregistrement de la pré-demande, numérisation des justificatifs et prise d'empreintes des 2 mains)
- Retirer sa pièce d'identité et/ou son passeport (prise d'empreinte de la main droite à partir de 12 ans)

*La présence du mineur est obligatoire ainsi que celle de son représentant légal (mère, père ou tuteur) pour le dépôt du dossier.

*La présence du mineur à partir de l'âge de 12 ans est obligatoire pour récupérer le(s) titre(s)

Lors de votre rendez-vous, MERCI DE VERIFIER QUE VOUS AVEZ BIEN TOUTES LES PIÈCES de constitution de votre dossier ! En effet, toute pièce manquante vous obligerait à prendre un nouveau rendez-vous.

PIÈCES À FOURNIR

- **Pré-demande** sur <https://ants.gouv.fr/> ou Formulaire de demande CERFA (à retirer en Mairie au préalable)
- **1 photo récente** (- 6 mois) conforme aux normes (ne pas la découper ni la coller)
- **L'ancienne carte nationale d'identité** même si elle est périmée depuis plusieurs années
- **Un justificatif de domicile ORIGINAL, récent, à votre nom :** avis d'imposition ou de non-imposition, attestation assurance logement, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe (pour les femmes, s'assurer d'avoir ses noms et prénoms sur le justificatif)

PERSONNE MAJEURE

Présence obligatoire au dépôt et au retrait (prise d'empreintes et signature)

Si vous êtes hébergé chez quelqu'un (ou enfant majeur domicilié chez ses parents) :

- **Attestation de l'hébergeant** certifiant que vous habitez chez lui depuis + de 3 mois
- **Justificatif d'identité de l'hébergeant :** carte nationale d'identité ou passeport
- **Justificatif de domicile à son nom**

Pour faire figurer un nom d'usage (s'il ne figure pas sur votre précédente carte nationale d'identité) - nom de l'époux(se) ou nom d'usage :

- **Acte de naissance** avec mention de mariage, ou acte de mariage ou livret de famille

Nom de l'ex-conjoint :

- **Jugement de divorce** mentionnant l'autorisation de garder le nom d'usage de l'ex-conjoint, ou autorisation écrite de l'ex-conjoint et son justificatif d'identité

Mention « veuf » ou « veuve » :

- **Acte de décès** du défunt, ou **livret de famille**

En cas de naturalisation française récente (si le demandeur n'a pas encore de titre d'identité français)

- Une copie intégrale d'acte de naissance portant la mention du décret de naturalisation
- **Le décret de naturalisation ou La déclaration d'acquisition de nationalité française ou Le certificat de nationalité française du demandeur ou du parent français**

En cas de tutelle

- **La délibération du conseil de famille ou décision de justice** désignant le tuteur

- La présence du tuteur est obligatoire lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport.

PERSONNE MINEURE

L'enfant doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou tuteur, avec sa pièce d'identité)

- **Présence obligatoire du mineur âgé de 12 ans et plus, au dépôt et au retrait**
- **Présence obligatoire du mineur de moins de 12 ans au dépôt uniquement.**

- **Pièce d'identité du représentant légal**

□ **Un justificatif de domicile original, récent, au nom du représentant légal :** avis d'imposition ou de non-imposition, attestation assurance logement, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable...

En cas de séparation ou divorce :

□ **La décision de justice en intégralité** mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et le lieu de résidence du mineur

- S'il n'a pas été fait de jugement, une déclaration sur l'honneur écrite des deux parents

En cas de résidence alternée :

□ **Les justificatifs d'identité et de domicile des DEUX PARENTS**

Pour faire figurer un 2ème nom (nom d'usage du 2ème parent)

- **Accord écrit signé des DEUX PARENTS**
- **Justificatif d'identité de l'autre parent (copie)**

Des documents complémentaires peuvent être demandés par la Préfecture lors de l'instruction.

RETRAIT DE LA CNI ET/OU PASSEPORT

Vous êtes avertis de l'arrivée de votre(vos) titre(s) par SMS.

Un RDV pour le retrait doit être pris sur le site internet de la commune : www.plemet.fr, (sélectionner l'onglet « remise de carte d'identité et/ou passeport »)

*Attention, vous recevrez un message pour chaque dossier enregistré, c'est-à-dire que si vous avez fait une demande pour une carte d'identité ET un passeport vous recevrez de ce fait 2 messages. Vos nouveaux titres n'arrivent pas le même jour.

DURÉE DE VALIDITÉ

Carte d'identité

• Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

• Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.

- Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si votre carte d'identité a été délivrée à partir du 1er juillet 2021, sa validité est de 10 ans

Passeport

• Le passeport délivré à une personne majeure (+ de 18 ans) a une validité de 10 ans

• Le passeport délivré à une personne mineure (- de 18 ans) a une validité de 5 ans

Inscription sur liste électorale

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale peuvent le faire de 2 façons :

- Inscription en ligne sur le site servicepublic.fr
- Inscription sur dossier cerfa n°12669*02 à déposer en mairie : copie de la carte d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois.

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année, sauf année de scrutins électoraux, la date limite sera alors fixée par les services de l'Etat

Inscription d'office, sur les listes électorales, des jeunes de 18 ans par l'INSEE

Seuls les jeunes de 18 ans qui ont effectué leur recensement citoyen à Plémet sont automatiquement inscrits sur la liste électorale. S'assurer néanmoins que l'inscription a bien été réceptionnée par les services de la mairie.

Recensement citoyen à partir de 16 ans

Le recensement citoyen est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens (baccalauréat, permis de conduire...). Il est donc important de se présenter en mairie dans les trois mois qui suivent vos 16 ans avec les pièces nécessaires :

- Carte d'identité en cours de validité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de l'hébergeant

Frelon asiatique

Depuis son arrivée en France en 2004 dans un container de poteries en provenance de Chine, ce ravageur ne cesse d'étendre son territoire à tel point que l'Union Européenne a demandé aux états nations d'engager la lutte contre ce fléau. La politique du curatif, très coûteuse pour les collectivités, dans la destruction des nids, n'a eu aucun effet sur la diminution de son expansion. Aussi, le GDSA 22 (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor - contact@gdsa22.bzh) capture des reines-fondatrices en sortie d'hiver car il est connu depuis plusieurs années que seule cette méthode permet des résultats significatifs dans la réduction du nombre de nids détruits.

En 2023, après une année 2022 catastrophique pour les abeilles et autres insectes de par la prédation du frelon asiatique, le GDSA 22 a mis en place cette stratégie à l'échelle du département en partenariat avec l'AMF 22. Ce sont plus de la moitié des 346 communes du département des Côtes d'Armor qui ont organisé la « Campagne de Piégeage de Printemps des Fondatrices (PPF) de frelon asiatique en créant un groupe de piégeurs formés au piégeage selon un protocole bien encadré défini par le GDSA 22.

Cette politique du préventif, simple, efficace, économique, a pour but d'empêcher la création d'un nouveau nid dont la colonie aurait pendant sa saison prédaté 150.000 insectes de 300 espèces différentes, détruit de nombreuses ruches, et coûté environ 130€/nid pour sa destruction tardive en ayant eu le temps d'un impact considérable sur la biodiversité, avec une dangerosité avérée pour les humains

Cette campagne s'est achevée au mois de mai.

Malgré une campagne de capture des reines, elles n'ont pu être toutes prises. Si vous constatez un nid sur votre propriété, avant de le détruire contactez la mairie afin qu'un élu puisse vous transmettre une fiche d'intervention et les coordonnées de référents habilités à retirer le nid. Afin de bénéficier d'un remboursement en fin d'année 2023 ou début d'année 2024, il vous appartiendra de déposer en mairie la fiche complétée et signée accompagnée de la facture originale et d'un Relevé d'Identité Bancaire.



« Comment garder le cap à domicile ? Des services qui viennent à vous »

Parce que le bien vieillir est au cœur des préoccupations, le CCAS de St Caradec en partenariat avec Présence Verte organisent un forum dédié aux aidés et aux aidants. « Garder le cap à Domicile » se déroulera le samedi 18 novembre de 14h à 18h à la salle des Etoiles de St Caradec. Il sera ouvert à tout le bassin de Loudéac.

Cet événement à taille humaine réunira des partenaires locaux. Son objectif est de sensibiliser la population à la nécessité

d'anticiper le maintien à domicile mais également de donner des informations concrètes aux seniors et aux aidants. Stands, conférences et ateliers rythmeront l'après-midi.

Vous retrouverez des informations sur le service à la personne, l'hôpital de jour, le CLIC, le transport, la prévention des chutes, le matériel médical, l'amélioration de l'habitat, le domicile partagé, les maladies cognitives ou encore la réalisation de tests d'audition.

Respecter les lieux publics

Abandonner des déchets : Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Ne rien laisser au pied des containers d'ordures ménagères.

Rue du Presbytère

Nous rappelons qu'en raison de la dangerosité du carrefour Rue de Rennes/Rue du Presbytère un « sens unique » de la circulation a été instauré dans le sens « Rue de Rennes » vers « Rue des Fraîches » - Voie Communale dite Voie Urbaine n°24 « Rue du Presbytère ».

Régulièrement des personnes en vélos ou véhicules à moteur empruntent cette route en sens inverse engendrant des risques d'accidents.

Les règles de bon voisinage pour bien vivre ensemble

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

Stop aux bruits inutiles. Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements, répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à éviter systématiquement.

Entre 22h30 et 7h du matin : les bruits, le tapage nocturne est interdit.

Pour les Côtes d'Armor, l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 fixe les horaires :

- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou le jardinage (tronçonneuse, tondeuse à gazon...). Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 du lundi au vendredi

- De 9h à 12h et de 15h à 19h30 le samedi
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés

L'article 4 bis vise les bruits familiaux et l'article 5 les animaux :

- **Article 4 bis :** Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique, appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

- **Article 5 :** Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Bien vivre avec les animaux

• Déjections canines : les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal

• Nourrir des animaux : déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs

Article L212-10 du Code Rural - Version en vigueur depuis le 02 décembre 2021 (Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 3)

Les chiens, les chats et les furets, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture mis en œuvre par les personnes qu'il habilite à cet effet. Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens âgés de plus de quatre mois, pour les furets âgés de plus de sept mois nés après le 1^{er} novembre 2021 et pour les chats de plus de sept mois. L'identification est à la charge du cédant.

Vous avez vu ou récupéré un animal perdu ? n'hésitez pas à passer une annonce directement sur le site Pet Alert 22.

Il est également fortement conseillé de mettre à votre animal

de compagnie une médaille avec vos coordonnées téléphoniques. Si vous disposez d'un jardin, faites poser un grillage afin de l'empêcher de s'évader et veillez régulièrement à ce qu'il n'y ait aucun trou dans le grillage qui permettrait à votre compagnon de s'enfuir.

Nous rappelons que tout propriétaire d'animaux est responsable de leurs actes (accidents, dégradations...).

En France, la **stérilisation / castration des chats domestiques** n'est pas obligatoire, mais **vivement conseillée**. Elle s'inscrit dans une démarche de contrôle des naissances destinée à prévenir l'abandon.

Il y a de nombreuses raisons de ne pas souhaiter de descendance à son animal de compagnie : manque de temps, d'espace, de moyens financiers... Peu de propriétaires ont envie de courir le risque de devoir assumer une à deux portées de chatons par an ! Cette intervention a une grande utilité pour les propriétaires de chats domestiques et pour les matous eux-mêmes. Il est aujourd'hui prouvé que la stérilisation et la castration préservent leur santé et accroît leur longévité sans affecter leur bien-être. Plus qu'une simple opération de convenance, c'est avant tout une décision responsable, bienveillante et pleine de bon sens.

Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage, tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie de Plémet : du mardi au samedi de 14h à 17h45.

Le brûlage des déchets verts produits par les exploitants agricoles est soumis sous demande d'autorisation auprès de la mairie.

- les sites d'incinération doivent être accessibles en tout temps aux véhicules incendie,
- les distances minimales suivantes doivent être respectées :
 - 100 mètres pour les routes et voies publiques,
 - 50 mètres pour les habitations,
- il doit exister à proximité du foyer une prise d'arrosage ou



une réserve d'eau de 200 litres au moins, reliée à un dispositif d'arrosage permettant de mettre l'eau sous pression,

- un espace de 5 mètres autour de chaque entassement de végétaux à incinérer doit être démuné de toute végétation,
- les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée. Le recouvrement par de la terre est interdit.

L'arrêté préfectoral du 27/11/2017 fixe les mesures de prévention contre les incendies de forêts et de landes et réglementant l'usage du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets verts dans le département des Côtes d'Armor

Couédic Madoré Equipement fête ses 40 ans !

A l'occasion de son quarantième anniversaire, Couédic Madoré Equipement – entreprise plémétaise spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements pour l'industrie agroalimentaire – vous ouvre ses portes.

Le samedi 30 septembre 2023, de 9h00 à 12h00, venez découvrir les coulisses de son activité et de ses différents métiers.

Pour participer à l'évènement, veuillez-vous inscrire par e-mail à l'adresse 40ans@couedic-madore.fr en précisant votre nom ainsi que le nombre de participants.



Signalisation et circulation à vélo

Rappel : votre vélo doit être en bon état et comporter obligatoirement une sonnette, des freins à l'avant et à l'arrière. Pareil pour les feux : **un à l'avant « blanc » et un à l'arrière « rouge »**. **Sans oublier les réflecteurs « orange » sur le côté.**

D'autres équipements sont facultatifs à vélo mais toutefois recommandés pour améliorer votre sécurité. Casque, gilet fluorescent ou autres **brassards réfléchissants seront donc conseillés**, surtout de nuit.



Changement d'Assistante Sociale

« Assistante sociale sur le secteur de Plémet depuis décembre 2021, je quitte mes fonctions à compter du 8 septembre 2023. Je pars pour de nouvelles aventures professionnelles. Je souhaite à chacune des personnes rencontrées une évolution positive et remercie vivement le personnel de la Mairie, et en particulier, Roseline et Charlotte, ainsi que Mme le maire et Mme Poineuf pour leur accueil et leur gentillesse.

Je serai remplacée par Mme MARTEIL Yseult, assistante sociale, à partir du 4 septembre 2023. Les permanences se dérouleront en mairie le jeudi matin sur rendez-vous au 02.96.28.11.01 auprès du secrétariat à la Maison du Département de Loudéac. »
Nadia LONCLE

EHOP



Un covoitureur, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement, à la ville ou à la campagne, à 18 comme à 87 ans !

Le concept du covoiturage n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés en voiture avec des personnes qui ont besoin des mêmes trajets aux mêmes moments. Un covoitureur peut être conducteur, passager ou les deux alternativement ! Le passager peut ne pas avoir de voiture, pas le permis ou tout simplement souhaiter laisser sa voiture au garage de temps en temps !

Comment devenir covoitureur ?

Pour permettre aux habitants de covoiturer, Loudéac Communauté est partenaire de l'association éhop et de la plateforme numérique ouestgo.fr. Avec eux, Loudéac Communauté fait le choix d'un covoiturage sans commission, accessible à tous : éhop et ouestgo.fr ne prennent pas de commission sur la mise en relation entre covoitureurs !



Pour vous aider à sauter le pas : éhop !

au **02 99 35 10 77** ou sur contact@ehop.bzh
ehop.bzh

Pour rechercher vos covoitureurs : ouestgo.fr la plateforme publique et gratuite

Ouestgo.fr met directement les habitants en relation avec d'autres covoitureurs. La plateforme propose trois modules : covoiturage Domicile-travail, Évènementiel ou covoiturage solidaire pour l'emploi. Il suffit de s'inscrire, de signaler ses trajets réguliers et la plateforme recherche les conducteurs ou passagers.

Pas de solution de transport pour aller au travail : éhop solidaires du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Le service éhop solidaires vous accompagne gratuitement pour trouver un covoiturage pour aller à votre travail, un entretien d'embauche, un stage ou une formation :
au **02 99 35 01 56** ou solidaires@ehop.bzh



L'aide-soignant.e

L'aide-soignant veille sur les patients.

Il accompagne dans les gestes de la vie quotidienne, prenant en soin la personne dans sa globalité (physique, psychologique,...).

Il exerce dans différentes structures de soins (hôpital, clinique, EHPAD, centre de rééducation, service d'aide à domicile).

L'aide-soignant travaille en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière.

Il répond à des principes soignants tels que la bienveillance, le respect, la solidarité, le prendre soin.



09.83.70.00.69



secretariat@ifas-fsep-bretagne.fr



Lycée Saint Joseph
42 Rue de la Chèze
22600 LOUDEAC

Qui sommes nous ?

Le Centre de Formation FSEP Bretagne de Plérin et la fédération FHP Bretagne ont mis en commun leur expertise de la santé pour créer ensemble un institut de formation aide-soignant



Se former au métier du soin

Devenez Aide-soignant.e

Suivez votre formation à Loudéac

Contenu de la formation

• 5 Blocs de compétences - 10 Modules

1- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sa vie sociale.

2- Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

3- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

4- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

5- Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liés aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.



Alternance institut de formation et stages dans différents secteurs du soin

- 3 stages de 5 semaines
- 1 stage de 7 semaines en fin de formation



22 Semaines de formation pratique



22 Semaines de formation théorique



La formation est accessible sans condition de diplôme pour tout candidat âgé de 17 ans et plus.

La sélection est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

La formation se déroule au sein du Lycée Saint-Joseph de Loudéac.

Cela permet aux apprenants de bénéficier des commodités (parkings, cafétéria...).

Vous pouvez obtenir des allègements/dispenses de modules et/ou d'épreuve de sélection si vous êtes titulaire d'un des diplômes suivants :

- Bac Professionnel SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
- Bac Professionnel ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne)
- Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'assistant de régulation médicale
- Diplôme d'état d'ambulancier

L'ensemble de l'équipe pédagogique est présente pour vous accompagner dans votre formation.

Nous avons à cœur de construire des parcours de formation adaptés vous permettant d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires pour exercer votre futur métier



Devenir aide-soignant demande de la patience, un sens de l'écoute, de l'organisation et la capacité de travailler en équipe.

Chorale Vocalizon

La chorale VOCALIZON repart cette année **2023/2024** avec déjà 2 dates à retenir :

- **Concert** à PLEMET le **dimanche 22 octobre** suite à l'invitation de l'association BAFOUSSAM

- **Loto** salle des fêtes de PLEMET le **vendredi 10 novembre**

Nos répétitions ont lieu le jeudi soir à la **Salle des Fêtes de PLEMET de 19h30 à 21h30** avec le concours de notre cheffe de chœur Manuelle CORNUT.

Notre groupe est d'environ 35 choristes mais il ne demande qu'à s'étoffer. En effet nos choristes hommes sont en minorité et il serait très intéressant de recruter des Ténors et des Basses. Alors

Messieurs, n'hésitez pas, rejoignez notre groupe. Mesdames, vous êtes également les bienvenues.

Deux séances découvertes sont gratuites et vous permettrons de vous décider.

Vous y découvrirez également notre répertoire très varié et ouvert à toute proposition de nouveaux chants pouvant être interprétés en chorale.

Nos contacts :
Laurence BIDEAU, Présidente, 06 14 22 88 65
Bernadette SOULABAILLE, Trésorière adjointe 06 28 76 21 78



Exposition "En chemin vers St Jacques de Compostelle"

Merci à l'association bretonne des amis de Saint Jacques de Compostelle qui nous a prêté son exposition du 2 août au 10 septembre.

Sur la photo :

- Ronan Fernandez, Maire adjoint.

- des membres de l'association bretonne-Côtes d'Armor des amis de saint Jacques de Compostelle, Charles Denis (délégué départemental de l'association bretonne des amis de Saint Jacques de Compostelle), Jacqueline Hédé (membre de la

commission patrimoine), Patricia Le Merrer (secrétaire), Michel Blanchard, diacre, historien local, des membres du Comité de Saint Jacques.



L'Association bretonne des amis de Saint-Jacques de Compostelle

Créée en 1996, forte de près de 1700 adhérents répartis sur les 5 départements de la Bretagne historique, elle a pour objectifs :

- L'aider son futur pèlerin en instance de départ.
- L'information, le conseil et la délivrance de la credencial.
- La récupération et le battage des chemises en Bretagne.
- La recherche sur l'histoire et le patrimoine jacquais bretons.
- La formation des hospitaliers.
- La réalisation des chemises jacquais, avec le tissu Mazer de Jaki.
- L'organisation d'événements et rencontres pour ses adhérents.

Retrouvez toutes ces informations sur notre site internet : www.compostelle-bretagne.fr

De Bretagne à Santiago de Compostela

Le Puy en Velay, Milan, Arles, Tours, était de notre patrimoine qui s'inscrit comme un appel au départ vers ce lieu unique et sublimé depuis un siècle.

Saint-Jacques de Compostelle

Les Bretons aussi s'inscrivent dans cette aventure compléxifiée, le plus souvent par voie maritime. En parcourant nos chemins, les pèlerins bretons, français ou étrangers découvrent aussi un patrimoine jacquais remarquable d'une grande richesse.

Plus de 1 500 km de chemins ont été mis en valeur en Bretagne historique, au départ des 7 points de « xix 0 » pélerins sur la carte de la Bretagne ci-dessous.

La Ligue contre le Cancer



Activités proposées par la Ligue contre le cancer de TREGEUX sur la commune de PLEMET à partir du 11 Septembre 2023

Activité Physique Adaptée : Tous les mardi de 11h à 12h. Dispensé par Vincent de Siel Bleu. 06 69 75 77 02.

Yoga : Tous les jeudis de 10h à 11h. Nathalie Delrue.

Atelier Socio Coiffure : 2^{ème} mardi du mois de 9h à 10h45. Gwen Laimant.

Réflexologie plantaire : Les Jeudi les semaines paires de 11h15 à 13h30. Nathalie Conan.

Atelier socio esthétique : Les jeudi semaines impaires (occasionnellement) de 11h15 à 13h30. Sophie Rouault.

Atelier Aquarelle : Les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudi du mois de 14h30 à 16h30. Clémence Jouan.

Ces activités sont proposées gratuitement, hors vacances scolaires, aux personnes en cours de traitement ou à l'issue de ces derniers, pour un cycle de 10 séances (renouvelable sous conditions et pendant 1 an maximum).

Ces activités sont dispensées Salle des Associations -3, Rue des Etangs - 22 210 PLEMET.

Renseignements et inscriptions auprès du comité 22 au 02.96.94.78.14.



OCTOBRE ROSE
L'Espoir Plémétais

Samedi 7 Octobre 2023

derrière la Mairie de Plémet

MARCHES **NOUVEAUX CIRCUITS**

15 h - Départ des 11 km 15 h30 - Départ des 5 km

inscription des engagements à partir de 14 h participation 5€ à partir de 15 ans

17 h 30 **ZUMBA** avec Vanessa

18 h 30 **APÉRO musical**

Galettes-saucisses Frites et Buvette

DÉPISTAGE DESCANCERS Centre de coordination Bretagne

Plémet

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Association Loisirs et Créations

La section de couture tricot de l'association Loisirs et Créations s'est installée au foyer club pour ses séances du mardi après-midi. La salle se prête bien à cette activité par sa taille et les grandes tables. Cette année une trentaine de personnes se

sont inscrites. Le service Technique municipal a créé un placard pour ranger le matériel. Il reste à remplacer les luminaires. Le placard a été inauguré avec une galette en janvier en présence de Ronan Fernandez adjoint au maire.



Toujours Belle la Vie

Le 17 juin a eu lieu la fête des familles. C'est un moment de partage attendu par tous : résidents, familles, personnels et bénévoles de l'association qui a offert une rose à chaque résident pour clôturer la journée festive.



Le 18 juillet, 2 nouveaux pensionnaires sont arrivés : Nessie et Wanda. 2 petits poissons que quelques résidents ont eux-mêmes choisi accompagnés de Leslie Gallmann, agent d'accueil et animatrice.

Leslie propose diverses activités manuelles : peinture, jeux de mots, quizz, poterie. Chaque résident y participe selon son désir.



Les bénévoles proposent leurs activités habituelles :

- Mardi : visite individuelle dans la chambre
- Mercredi : jeux de sociétés
- Jeudi : chant.

Les bénévoles interviennent également aux activités mis en place par Leslie.



Marie Christine Pené vient chaque mois pour un quizz musical. Avec sa guitare, elle chante la 1^{ère} strophe. Les résidents doivent retrouver l'auteur et le titre.

La Résidence prépare son 1^{er} marché de Noël

Les résidents, très appliqués, préparent divers objets pour leur marché de Noël prévu le **dimanche 3 décembre**.



L'association TBLV reconduit son repas à emporter

Pour développer les animations auprès des personnes âgées accueillies à la Résidence, l'association vous propose

son repas à emporter samedi 18 novembre 2023

- **Menu 12 €** : Blanquette de veau accompagnée de pommes de terre et carottes - Fromage - Far Breton

Les cartes sont en vente auprès des bénévoles de l'association, de la Résidence de la Croix Gréau et des commerçants de Plémet.

Les repas seront à retirer à la salle des fêtes de Plémet le samedi 18 novembre à partir de 17h.

Familles Rurales

L'équipe d'animation de La Récré des Loustics a proposé des animations variées sur la thématique choisie : « **Bien dans ta tête, bien dans tes baskets, bien sur ta planète !!** ».

Les loustics étaient encadrés en juillet par : Edith Goarin (directrice), Raphaëlle Courtel et Mary Posnic-Salmon (animatrices), Lila Choupeaux et Lizon Genevée-Jacolet (stagiaires BAFA) ; et en août par Magali Posnic-Salmon (directrice), Jeanne et Paul Conan (animateurs), Gladys Rivallan, Océane Duquesne-Menanteau et Louna Etienne-Jarno (stagiaires BAFA).

En équipe, nous avons concocté un programme d'animation alliant développement du bien être par les pratiques sportives, ou bien les jeux d'expression, les activités manuelles écocitoyennes, la découverte et le respect de la Nature, ou encore l'épanouissement et l'apprentissage de l'autonomie dans la vie quotidienne.

Cet été, ceux sont chaque jour en moyenne 35 enfants qui sont venus se divertir avec des effectifs allant de 20 à 50 enfants selon les journées.

Comme le reste de l'année, l'équipe a poursuivi son implication dans l'inclusion d'enfants à besoins particuliers accueillis au centre.

En effet, l'équipe accueille tous les enfants. Pour permettre de répondre à leurs besoins, elle peut compter sur une salle sensorielle aménagée dans la maison de l'Enfance et sur une malle sensorielle constituée de petit matériel facile à mettre en

application. Ce matériel est également pertinent sur n'importe quel enfant accueilli qui a besoin de se recentrer, de souffler sur un temps donné. L'équipe du centre de loisirs travaille en partenariat avec le Pôle Ressources Accueil Inclusif des Côtes-D'Armor.

Pendant la période estivale 2023, 2 activités accessoires ont été proposées aux enfants fréquentant La Récré des Loustics : un mini-camp et une nuit trappeur au centre. Le mini-camp a été proposé à 12 enfants de 8/11 ans du 11 au 13 juillet au camping du Val de Landrouët à Merdrignac.

L'ALSH "La Récré des Loustics" est ouvert toute l'année les mercredis en période scolaire, les petites vacances même à Noël ainsi que l'été en juillet et août sans interruption.

Renseignements auprès des directrices Edith Goarin et Magali Posnic-Salmon au 06 69 44 22 10 ou sur afr.plemet@gmail.com

Familles Rurales, Association de Plémét
Maison de l'Enfance - Ruelle des 2 âges - 22210 PLEMET
afr.plemet@gmail.com

ligne fixe bureau : 02 21 34 76 59
portable ALSH 3/12 ans : 06 69 44 22 10
portable Section Jeunesse : 06 59 13 55 54



Vigilante Basket

L'association Vigilante Basket organise le **samedi 28 octobre**

une soirée "Halloween Party"

à la salle des fêtes de Plémét

Un repas sur place ou à emporter (à partir de 18h)

vous est proposé

- ▶ **Adultes 12 €** : Soupe de Potimarron - Poulet/Frites - Fromage - dessert
- ▶ **Enfant 6 € (-10 ans)** : Soupe de potimarron - Jambon/Frites - Dessert

Surprise pour le meilleur costume



Calendrier des fêtes (sous réserve de modifications)

OCTOBRE		
Samedi 7	Octobre Rose	Esplanade du Mineraï
Dimanche 8	Repas du CCAS - Plémet	Salle des Fêtes - Plémet
Dimanche 8	Rando Gourmande - La Ferrière Activ'	La Ferrière
Vendredi 13	Loto - APEL	Salle des Fêtes - Plémet
Vendredi 20	Concours de belote - club des aînés de Plémet	Salle des Fêtes - Plémet
Samedi 21	Fest Noz du Camp Vert	Salle des Fêtes - Plémet
Dimanche 22	Concert BPAS	Eglise de Plémet
Samedi 28	Repas Hallowem - Vigilante Basket	Salle des fêtes - Plémet
Mardi 31	Loto - « LEJ EVENTS »	Salle des fêtes - Plémet
NOVEMBRE		
Vendredi 3	Concours de belote - club des aînés de Plémet	Salle des Fêtes - Plémet
Vendredi 10	Loto - Vocalizon	Salle des Fêtes - Plémet
Vendredi 11	Commémorations	Plémet et La Ferrière
Vendredi 11	Repas du CCAS - La Ferrière	Salle des fêtes - la Ferrière
Samedi 18	Repas - Toujours Belle la Vie	Salle des Fêtes - Plémet
Dimanche 19	Bourse aux jouets	AIPE
DECEMBRE		
Dimanche 3	Marché de Noël - EHPAD	EHPAD
Dimanche 10	Fête de la Soupe - La Ferrière Activ'	Salle des fêtes - la Ferrière
Vendredi 22	Loto - AIPE	Salle des Fêtes - Plémet

Sudoku

2			8	5		1	
		6		7			
		5			3	6	2
	3		7			2	
1							7
		7			8		5
9		2	1			7	
				9		8	
		4		3	2		6

A vos casseroles : Aubergines farcies



INGRÉDIENTS POUR 2 PERSONNES :

- 1 aubergine
- 2 oignons
- 1 tomate
- 25 gr de gruyère râpé
- 100 gr de chair à saucisse
- Condiments : sel - poivre - persil - ail... (à convenance)

PRÉPARATION :

Coupez l'aubergine en deux dans le sens de la longueur. Avec un couteau, fendez la chair de l'aubergine en faisant des « X » (c'est pour que cela cuise à l'intérieur).

Faites couler un filet d'huile d'olive sur la surface, et enfournez à 250° pendant ½ heure.

Avec une cuillère à soupe, retirez la chair des aubergines et coupez-la finement.

Faites blanchir les oignons à feu doux pendant un bon quart d'heure sans les faire griller... au bout de 5 min, ajouter de la chair à saucisse

Ajouter la tomate coupée en petits dés et l'ail, en laissant à feu très doux.

Ajouter la chair d'aubergine et assaisonner. Ajouter le persil, le basilic et l'œuf battu.

Mélangez bien le tout et remplissez les demi-aubergines. Recouvrez de gruyère râpé.

Remplacez au four pendant 5 à 10 mn dans le four encore chaud.

500 trucs et astuces

Diminuer la pousse des mauvaises herbes : Couvrir les plates-bandes de papier journal : Avant de mettre la terre, déposez quelques feuilles de vieux journal partout sur la surface à planter. Avec le temps, le papier va se biodégrader.

Donner du calcium aux plantes : conserver vos coquilles d'œuf puis les écraser. On saupoudre ensuite ce mélange directement sur la terre. On peut le faire en poudre, ce qui se fondra plus dans le jardin, ou encore juste écraser grossièrement les coquilles, ce qui éloignera en plus les limaces.

Dictons

Octobre emmitoufflé annonce décembre ensoleillé.

Quand en novembre la pluie noie la terre, ce sera du bien pour tout l'hiver.

Qui en décembre cherche l'ombrier, à Pâques cherchera le foyer.

Trois siècles d'histoire du centre-bretagne (1501-1800)

Le duché de Rohan exerçait aussi sa primauté sur les maisons nobles, manoirs, fiefs et métairies sujettes à foi, hommage et devoir de rachat.

Châtellenie de La Trinité	Châtellenie de La Chèze	Châtellenie de Loudéac
Laurenan 4	Bréhan-Loudéac 10	Cadéac 4
Plémet 10	La Ferrière 3	Loudéac (partiel) 9
Plumieux 17	Loudéac (partiel) 8	La Motte 3
	Saint-Etienne-du-Gué-de-L'Isle 1	La Prénessaye 4
	Saint-Thélo (partiel) 1	Saint-Thélo (partiel) 1
	Trévé (partiel) 1	Trévé (partiel) 7
	Uzel 1	

Cette domination clairement affirmée ne s'exerçait pas cependant de façon uniforme sur toutes les seigneuries, ainsi celle de Langourla à Saint-Vran, pourvue du titre d'ancien apanage des souverains bretons, n'était soumise qu'à l'obéissance, tous comme Coëtlogon devenu marquisat au cours du XVII^e siècle. En outre, il serait faux de laisser croire que tous les seigneurs de rang inférieur ont régulièrement accepté la prééminence ducale. C'est ainsi que pour Plémet, pendant près d'un siècle, un procès a opposé la famille Rohan à celle des du Boisbilly. Le contentieux portait sur la mouvance de la seigneurie de Bodiffé, fief original des de La Motte puis des du Boisbilly¹, certaines de leurs tenures dépendant de Beaumanoir et d'autres de Rohan. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, une transaction a fini par reconnaître certains droits au duc, sans toutefois accorder satisfaction à toutes ses exigences, en particulier le patronage, supériorité et prééminence dans l'église paroissiale². Bien que César de Coëtlogon ait lui aussi obtenu le titre de patron-fondateur pour Laurenan en 1734, la plus grande vitre de nombreuses églises a continué d'arborer fièrement les armoiries ducales comme à Cadéac, Grâce [-Uzel], Loudéac, La Motte, La Prénessaye, Saint-Hervé, Saint-Maudan, Saint-Samson, et Saint-Thélo.

Par sa noblesse locale...

La présence nobiliaire dans le centre-Bretagne à la fin du Moyen-Âge est connue grâce aux dictionnaires des feudataires des évêchés de Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol³. Il s'agit de deux montres qui se sont tenues à Moncontour, Saint-Malo et Dol, en 1480, c'est-à-dire peu de temps avant la fin de l'indépendance bretonne. Les rôles rédigés à cet effet détaillent diverses informations comme le nom et la paroisse de résidence des comparants, leur armement et les revenus de leurs biens nobles. Le relevé systématique de tous les individus présents ou défaillants à ces montres fournit un instantané du nombre et de la richesse des chefs de familles nobles à la fin du XV^e siècle entre Trémoriel et Trévé.

	<20 livres	21 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	>600 L	N.I.
Bréhan-Loudéac	3	2	5	2	1		
Cadéac	2		1	1			2
Chèze La	2						
Goméné	6				1		
Illifaut	10	1	1				6
Langast	3	2			1	1	2
Laurenan	2		1	1			
Loudéac	2	4	5	1			1
Merdrignac	11	4					
Plémet	4	1	2	1			
Plessala	14	7		1			2
Plouguenast	8	4		2			
Plumieux	7	4	4		2	1	
Prénessaye La	3		1	2			
St-Gilles-du-M.	2				1		
St-Launeuc							2
St Maudan			1				
St-Samson			1				
St-Vran			1				
Trémoriel			2				
Trévé	6	2	1	1			

La première information que l'on peut retirer de ce tableau, c'est bien l'inégale densité de familles nobles dans les différentes paroisses et trèves du centre-Bretagne, phénomène déjà observé⁴. Il est des lieux comme Plessala, Plumieux, Merdrignac ou Illifaut qui semblent avoir été particulièrement favorables à l'épanouissement nobiliaire, affirmation qui est tempérée si l'on observe les revenus estimés des différents feudataires. En effet, les individus dont les revenus annuels étaient inférieurs à cinquante livres, représentent 71.6% des feudataires, tandis que ceux ayant plus de cent livres ne sont que 12.34%. Diverses explications peuvent être fournies pour expliquer le phénomène, mais celle qui semble la plus acceptable, paraît liée à la promotion de certains « coqs de village », lors des troubles qui ont affecté la province pendant la guerre de Cent ans. L'annexion ultérieure de la province au royaume de France et son ouverture à des préoccupations plus lointaines, ont majoritairement fait disparaître toute velléité de promotion sociale, par manque de disponibilités de ces terriens⁵. Ceci se vérifie par les tableaux de réformation de la noblesse rédigés sous Louis XIV et quelques exemples pris sur La Prénessaye, Plémet, Plumieux, peuvent servir d'exemple⁶. Dans ces trois paroisses, trente et un nobles ont été recensés à la fin du XV^e siècle, ils étaient moins d'une dizaine deux siècles plus tard. Outre des migrations familiales et des disparitions de patronymes qui expliquent cette situation, il convient aussi de dire que les survivants relevés descendaient tous d'individus au revenu supérieur à cent livres en 1480. Pour comprendre cette évolution il est apparu intéressant de retrouver, sur plusieurs générations, l'évolution de quelques familles représentatives, comme celles des du Boisbilly à Plémet, de La Tronchais à La Prénessaye, ou de Coëtlogon à Plumieux⁷.

(... suite dans notre prochaine édition)

1. Arch. départ. du Morbihan, J 739.

2. Jbid., J 741, en 1776 le duc de Rohan payait 27 livres 10 sols pour l'impôt du 20e à Plémet.

3. NASSIET (M.), « Dictionnaire des feudataires des évêchés de Dol et Saint-Malo en 1480 », Bull. De L'Assoc. Bretonne, 1990, p. 183-203 ; 1991 ; p. 265-296 ; 1992 p. 221-251, « Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Saint-Brieuc », Mém. Soc. Em. des Côtes-d'Armor, 1995, p. 7-86.

4. KERHERVE (J.), l'Etat breton aux XIV^e et XV^e siècles, Paris, 1987, p. 559.

5. Sur la noblesse bretonne on se référera aux travaux de MEYER (J.), La noblesse bretonne aux XVIII^e siècle, Paris, 1966, 2 T. GALLET (J.), La seigneurie bretonne (1450-1680), Paris, 1983 NASSIET (M.), Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne XV^e-XVIII^e siècle, Bannalec, 1993.

6. ROSMORDUC (comte de), La noblesse bretonne devant la chambre de la Réformation 1668-1671, Saint-Brieuc, 1896-1905, 2 T.

7. Arch. départ. des Côtes-d'Armor, 2 E 118,147, 148, 150, 427 J 2, 4, 7.

Mariages



- 8 juillet 2023 - Gwendoline LE LAY et Leonel FERNANDES RIBEIRO
- 29 juillet 2023 - Nathalie GRÉVAL et Michel GICQUEL
- 29 juillet 2023 - Charlotte MONVOISIN et Guillaume LE CORGUILLE
- 19 août 2023 - Mélodie LESUEUR et Jimmy NÉDELLEC
- 26 août 2023 - Andréa MOUNIER et Charles SEBILLE
- 2 septembre 2023 - Jennifer LE GOFF et Mickaël MOISAN
- 9 septembre 2023 - Aurélie JUSTINE et Alexandre NÉDELLEC

Décès



- 25 juillet 2023 - Angéline SALLIOT veuve LERAY
- 7 août 2023 - Robert DIVOURON
- 8 août 2023 - Arthur BOWERS
- 13 août 2023 - Isidore BEUREL
- 17 août 2023 - Jacqueline PINET veuve GUILLEMOT
- 18 août 2023 - Frédéric DEKHIL
- 23 août 2023 - Marguerite GESRET veuve MOISAN
- 25 août 2023 - Bernard HUBY
- 4 septembre - Joseph CONOIR
- 5 septembre - Michel POILVERT
- 2 septembre - Jean-François SAUVAGE
- 9 septembre - André BALAY
- 14 septembre - Liliane DONNIO
- 18 septembre - Ernest BERNARD

Ouverture Mairies

PLEMET

3 rue des Etangs - 22210 PLEMET - Tél. : 02 96 25 61 10
accueil@plemet.fr - www.plemet.fr
 Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30
 Jeudi et Samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIERE - Tél. : 02 96 26 75 59
 Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

Assistante sociale

Renseignements et contact au 02.96.28.11.01 auprès du secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

Enfance

Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie et sur le site internet www.plemet.fr

Horaires du Multi-accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
 Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

Relais parents assistants maternels

Loudéac Communauté Centre Bretagne
 4/6 bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02 96 66 60 50
 Mail : rpaam@loudeac-communaute.bzh

Maison des Services Publics de Loudéac

Héberge les structures suivantes :

- Passeport Biométrique ● Carte Nationale d'Identité
 - Point Numérique Immatriculations et Permis de Conduire
 - CAF ● CPAM ● CICAS
 - Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
 - Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17
- Renseignement et contact : 15 rue de Moncontour
 22600 Loudéac - Tél. : 02 96 66 48 37

Mémento - Permanences



Permanences des élus

M^{me} le Maire : les mardi et jeudi matin de 9h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

Adjoints : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 16 septembre : Didier PIGNARD
- Samedi 23 septembre : Romain BOUTRON
- Samedi 30 septembre : Chantal NÉVO
- Samedi 7 octobre : Patrick RAULT
- Samedi 14 octobre : Elisabeth POINEUF
- Samedi 21 octobre : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 28 octobre : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 4 novembre : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 18 novembre : Didier PIGNARD
- Samedi 25 novembre : Romain BOUTRON
- Samedi 2 décembre : Chantal NÉVO
- Samedi 9 décembre : Patrick RAULT
- Samedi 16 décembre : Elisabeth POINEUF
- Samedi 23 décembre : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 30 décembre : Chantal NÉVO

UFC que choisir

02 96 78 12 76

Service du CIAS

- Aide et soins à domicile / téléassistance : 02 96 66 09 06
- Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61
- Transport à la demande - Mobi Bretagne Centre : 0 810 22 22 22
- Le CLIC : Accompagnement des personnes aux démarches de maintien à domicile - Contact : 02 96 66 21 06

Recensement militaire (ou « recensement citoyen »)



Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents), entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de son anniversaire. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement

militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les déchetteries

Loudéac : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45
 Plémet : du mardi au samedi de 14h à 17h45 - 06 73 41 94 96
 La Chèze : le lundi de 14h à 17h45 / les jeudis et samedis de 9h à 11h45 - 06 73 41 94 96

Les urgences

- Pompiers : 18 / 112 ● Police : 17 ● SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37 ● SAMU Social : 115
- Personnes sourdes et malentendantes : 114
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22